



# Inscription aux transports scolaires 2018-2019

publié le 09/06/2018

## Descriptif :

L'année scolaire se termine et le titre de transport des élèves arrive à expiration le 07 juillet 2018. Le réseau de transport desservant les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais est gratuit. Toutefois, l'inscription préalable reste impérative et obligatoire afin de nous permettre de dimensionner les services de transport scolaire en fonction de la demande.

## NOUVEAU !!!

L'inscription aux transports scolaires se fait exclusivement sur notre site internet [tanlib.com](http://tanlib.com) avant le 31 juillet 2018. La carte de bus scolaire est remplacée par l'attestation transport. Celle-ci est envoyée par mail à chaque usager. Elle est à imprimer et à avoir en sa possession lors d'un voyage sur nos lignes.

Si les usagers ne peuvent pas s'inscrire en ligne, ils doivent se rendre à l'agence tanlib, Place de La Brèche à Niort, avant le 31 juillet 2018. Pour cela, ils doivent se munir d'une photo d'identité ou venir accompagné de l'enfant pour le prendre en photo directement sur place.

Chaque abonné actuel va recevoir, à son domicile, un courrier l'invitant à s'inscrire en lui expliquant le mode de fonctionnement.

Les mairies ont reçu toute les informations nécessaires pour communiquer auprès des élèves notamment des CM2 passant au collège.

Information diffusée au collège par TRANSDEV NIORT AGGLOMÉRATION

## Documents joints

 [affiche\\_inscription\\_scolaire](#) (PDF de 786 ko)

 [mode\\_emploi\\_inscription\\_scolaire\\_2018-2019](#) (PDF de 534.1 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.